

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDEEES 1122-G Avenant à la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public de la Maison de l'emploi de Paris.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui demande de l'autoriser à signer l'avenant à la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public de la Maison de l'emploi de Paris (19e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisée à signer l'avenant à la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public de la Maison de l'emploi de Paris (19e), dont le texte est joint à la présente délibération.